

QUESTION ORALE DE M. FOURNY À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL SUR « LA GRATUITÉ DES PARKINGS DE LA SNCB »

M. Christophe Collignon (PS). – J'ai déjà eu l'occasion de vous interpeller sur les places de parking aux abords des gares, dans les centres urbains et les centres ruraux. Je reviens cependant sur cette problématique, étant entendu que la SNCB semble ne pas mener une politique très cohérente en la matière. Si la compétence relève du Pouvoir fédéral, vous n'êtes pas sans savoir que tant les communes que les autres niveaux de pouvoir ont un rôle à jouer notamment au travers des politiques de mobilité ou encore des procédures urbaines au travers notamment des zones blanches. Par conséquent, la Région wallonne a une option à prendre. Il est possible de distinguer les grandes gares des gares situées en zone rurale. Ainsi, si les grandes gares disposent de nombreux parkings, force est de constater qu'il n'en est pas toujours ainsi pour les petites gares de type rural. Ainsi, pour atteindre la gare de Huy, de nombreux navetteurs doivent se lever fort tôt et prendre plusieurs bus. Il y a quelques années, la SNCB avait pris des mesures « pilotes » pour ces centres ruraux en rendant les parkings gratuits. Cette initiative visait, pour la Région wallonne, les gares de Huy, Andenne, Jemelle, Brainel'Alleud, Arlon et Saint-Ghislain. La SNCB a évalué l'expérience et a constaté que ce n'était pas concluant car il n'y avait pas une augmentation du nombre d'abonnés. On constate également qu'à différentes reprises, la SNCB a montré sa volonté d'arrêter un tel projet «pilote». En outre, son Conseil d'administration a décidé d'augmenter de 7,8 % le coût des parkings. Ces derniers éléments ressemblent fortement à un pas en arrière en matière d'intermodalité qui vise pourtant à rendre des parkings aisés, sécurisés et gratuits. La seconde problématique porte sur l'offre générale des parkings. L'exemple du complexe payant de Gembloux est révélateur à ce sujet, étant entendu que les places de parking ne seront pas gratuites et on prévoit même une augmentation de 15 euros par an. À cet égard, il me semble nécessaire que la Région wallonne incite la SNCB à offrir des zones de parking.

La SNCB se situe de trop dans une logique de marché, au détriment du citoyen qui privilégie dès lors, face aux coûts importants, d'autres modes de transport.

M. le Président. – Malgré que M. Fourny soit retenu dans une autre Commission, je propose que M. le Ministre réponde tant à l'interpellation qu'à la question orale de M. Fourny.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – La problématique évoquée est d'importance et m'intéresse d'autant plus que le Contrat de gestion conclut avec les TEC prévoit que ces derniers viennent en complément à l'offre ferroviaire. Toutefois, sachez que le combiné Bus-Train est limité et que l'essentiel de la clientèle est une « clientèle bus ». Il ne reste qu'il convient de ne pas sous-estimer les initiatives à prendre en la matière. Comme vous le mentionnez, le Contrat de gestion conclut entre la SNCB et l'État fédéral, prévoyait une expérience pilote pour 12 gares dans tout le pays. Quoi qu'il en soit, nous sommes restés attentifs à ce projet pilote et nous avons continué à inciter la SNCB à valoriser les 3.382 hectares de zones blanches. De même, l'initiative « bus locaux » rencontre un réel succès puisque nous avons déjà 71 demandes de communes et nous attendons encore d'ici peu quelques autres demandes. Pour rappel, cette initiative vise à renforcer certaines offres existantes ou à créer des complémentarités. En ce qui concerne les places de parking, j'ai pris contact avec la SNCB, afin de mieux cerner sa politique. Il appert que la SNCB va poursuivre sa politique d'offre de places de parking tout en tenant compte des spécificités locales. Ainsi, quant au parking de la gare de Huy, ce dernier ne sera pas fermé et dispose de 195 places disponibles. En outre, à terme, un parking couvert comprenant 400 places sera construit. La SNCB m'informe également qu'elle dispose de 32.000 places de parking dont 73 % sont gratuites. Dans les cinq prochaines années, le nombre de places s'élèvera même à 45.000. Je souhaiterais également préciser que les aménagements de parkings pèsent considérablement dans les investissements de la SNCB. Ainsi, à titre d'exemple, la seule gare de bus à Gembloux coûtera un million d'euros. Pour être complet, le Gouvernement wallon a décidé dans le cadre de son

préfinancement d'investir dans un grand parking de 2.500 places à Louvain-La-Neuve.

M. Christophe Collignon (PS). – *J'ai pris note de votre réponse en ce qui concerne l'intermodalité. Permettez-moi, quand même toutefois, d'être circonspect en ce qui concerne la qualité de la communication de la SNCB. En ce qui concerne les coûts d'aménagement de parkings au regard du budget de la SNCB, cela ne représente pas grand chose et ce, contrairement aux 15 euros supplémentaires pour les navetteurs.*

*Parlement Wallon – Séance publique Commission de l'Aménagement du territoire
lundi 15 octobre 2007 7*